

INFOS PRATIQUES



Accédez directement à Intramuros Villemolaque en scannant ce QR Code !

Pour suivre toute l'actualité de Villemolaque, pensez à consulter régulièrement les supports officiels de la mairie sur le site [Intramuros Villemolaque](#) et notre page Facebook « Mairie de Villemolaque ».

Vous y retrouverez :

- Les événements à venir
- Les retours en images des manifestations
- Les informations municipales : Arrêtés, Comptes rendus, délibérations
- Les informations utiles à la vie quotidienne de la commune

En cas d'événement exceptionnel (incendie, intempéries, coupure de réseaux, alerte ou information importante), ces supports permettent également de diffuser rapidement les consignes et informations officielles.

PRÉVENTION FORTES CHALEURS

Durant les fortes chaleurs estivales, la municipalité met à votre disposition un espace frais et convivial.

Rendez-vous **du 1er au 15 août** à **La Trobada** (Espace Canigou)



Du lundi au samedi de 14h00 à 18h00

Et

Du 17 au 31 août à la **Mairie de Villemolaque**



Du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00



Pour rendre votre visite encore plus agréable, des jeux de société ainsi qu'un espace lecture seront à votre disposition.

Nous serons heureux de vous accueillir !



VIE CITOYENNE

Vous êtes artisan installé à Villemolaque ?

Afin de valoriser les professionnels de la commune, la municipalité souhaite mettre à jour son livret d'accueil et les supports de communication officiels (Intramuros et Facebook).

Si vous souhaitez y figurer, merci d'adresser vos coordonnées à :

administratif@villemolaque.fr

La commune procède actuellement au **recensement des personnes à mobilité réduite**.

Ce dispositif permet de faciliter l'accompagnement en cas d'événement exceptionnel (canicule, intempéries, incendie...).

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître **avant le 18 septembre** 2026 auprès de la mairie soit par téléphone au **04 68 21 70 72** soit par mail : accueil.mairie@villemolaque.fr

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale sera exceptionnellement fermée pour congés d'été du **lundi 10 août au samedi 22 Août**.



Nous vous remercions pour votre compréhension.

VILLEMOLAQUE SOLIDAIRE FACE AUX INCENDIES

Au début du mois de juillet, le violent incendie qui s'est déclaré à Trévilach a durement touché plusieurs communes des Pyrénées-Orientales entraînant l'évacuation de nombreux habitants et une importante mobilisation des services de secours.

Face à cette situation exceptionnelle, la commune de Villemolaque a souhaité apporter son soutien à son échelle aux communes sinistrées. Du matériel de première nécessité (lits de camp et couvertures de survie) a ainsi été mis à disposition de la commune de Thuir chargée d'accueillir une partie des personnes évacuées.



Parallèlement, un appel aux dons a été organisé à l'Espace Canigou. Grâce à votre formidable mobilisation, de nombreux dons alimentaires et vestimentaires ont été collectés puis acheminés jusqu'à Thuir par nos agents techniques et nos élus afin d'être redistribués aux familles touchées.

Madame le Maire, le Conseil municipal et l'ensemble de la municipalité adressent leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont répondu présentes.

Cet événement nous rappelle également que, face aux risques naturels, la vigilance est l'affaire de tous.

En période de risque, il est essentiel de respecter les consignes de sécurité et de se tenir informé **grâce aux canaux officiels de la commune**, qui permettent de diffuser rapidement des informations fiables et les recommandations des autorités.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune poursuit la constitution de sa Réserve Communale de Sécurité Civile.

Si vous souhaitez vous engager bénévolement aux côtés de la commune en cas d'événement exceptionnel, vous pouvez vous inscrire en mairie ou par courriel à l'adresse suivante : accueil.mairie@villemolaque.fr

VOS PERMANENCES



Les permanences du conseiller numérique habituellement assurées le mardi matin à Villemolaque seront temporairement interrompues **du 6 juillet au 8 septembre 2026**.

Pendant cette période, l'équipe de France Services reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches numériques.

Pour toute demande ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter France Service au **04 30 44 48 79**



Deux permanences du conseil d'Architecture en Urbanisme et Environnement se tiendront le :

- Mercredi 8 juillet de 9h à 12h
- Le mercredi 2 septembre 2026 de 9h à 12h

Un architecte vous accompagne gratuitement pour vos démarches.

RDV au 04 68 34 12 37

Maison du citoyen, Avenue Dr Escoffier, 66300 Thuir

LA FESTA MAJOR ARRIVE BIENTÔT



Pour le bon déroulement de la manifestation, aucune réservation pour le **repas du dimanche 11 octobre** ne sera acceptée sans règlement.

Vous pourrez déposer votre inscription dans la boîte aux lettres de la Mairie ou à la Trobada (Espace Canigou) auprès de Remy.

Votre règlement devra être joint au bulletin d'inscription ci-dessous **en espèces**.

Inscription obligatoire et non remboursable **avant le 02 octobre 2026**.

TARIFS

Adultes	15.00 €
Enfants (5 à 12 ans)	8.00 €
Moins de 5 ans	Gratuit

Pensez à ramener vos assiettes, verres et couverts !

FESTA MAJOR DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Nom :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

TOTAL :

C'EST NOUVEAU !

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Pourquoi la commune ne candidate pas à l'AMI « Ceintures de protection » ?

Plusieurs habitants ont interrogé la municipalité à la suite de la publication par la préfecture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la création de « ceintures de protection » contre les incendies de forêt.

Après analyse, la commune a fait le choix de ne pas déposer de candidature.

Cet AMI s'inscrit dans une **démarche expérimentale** visant à accompagner quelques communes pilotes afin de tester une méthode qui pourra, à terme, être déployée sur d'autres territoires. Il ne s'agit pas d'un dispositif de financement de travaux, mais avant tout d'un **accompagnement technique** destiné à élaborer un projet.

Au regard des caractéristiques de notre territoire, des enjeux identifiés et de l'organisation actuelle de nos espaces naturels et agricoles, la création d'une ceinture de protection ne constitue pas aujourd'hui une réponse adaptée. Les secteurs concernés par ce type de dispositif sont très limités sur notre commune et ne justifient pas l'engagement d'une telle démarche.

La municipalité reste pleinement mobilisée en matière de prévention des risques et continuera à privilégier des actions adaptées aux réalités locales, en lien avec les services de l'État et les partenaires compétents.

ÉVÈNEMENTS ET FESTIVITÉS À VENIR

Mardi
04
Août

Tournoi de pétanque :

Du 04 au 07 août, les Nationaux 100 % féminins prennent le pouvoir !

Lancement du National Triplettes Féminin (TOP 300) : jeudi 06 août à 09h.

Demi-finales et finale : vendredi 07 août.

Nous recherchons des bénévoles pour participer à l'organisation de cet événement.

Si vous souhaitez donner un coup de main, n'hésitez pas à contacter le **06 47 99 31 68**



Samedi
05
Septembre



MÉDICOBUS

Le prochain passage du Médicobus à Villemolaque aura lieu
Mercredi 26 août 2026 de 9h à 17h.

Prise de rendez-vous au 09 70 02 06 47 ou via

